



Répartition des sièges - répartition au sein des groupes

Chaque parti (ou groupe de listes) reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le total des suffrages qu'il a recueillis. Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages valables divisé par le nombre des sièges à pourvoir augmenté d'une unité. Lorsque cette première répartition ne permet pas d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque parti (ou groupe de listes) est divisé par le nombre de sièges qu'il a déjà obtenus, augmenté d'une unité. Un siège supplémentaire est attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération est répétée tant qu'il reste des sièges disponibles.

Le nombre électoral est égal à 3 250 680 / 48) + 1, soit 67 723

	1ère répartition Suffrages	Sièges	2ème répartition Quotient	Sièges
3 . Démocrate-chrétien	840 366	12	64 643.54	12
4 . Libéral	1 601 799			
	<hr/>			
	1 601 799	23	66 741.63	23
5 . Radical	808 515			
	<hr/>			
	808 515	11	67 376.25	12
Totaux	3 250 680	46		47

= quotient le plus élevé